

Compte rendu succinct relatif à la séance ordinaire
du conseil municipal en date du 31 mars 2006

Serv : D.G.S./AP/PN

CULTURE ET FETES

POINT 1 – Fête Nationale 2006

Le conseil municipal décide l'organisation de la Fête Nationale 2006.

POINT 2 – Bulletin Municipal

Le conseil municipal décide de confier la réalisation du bulletin municipal à l'imprimerie Winter de Freyming-Merlebach.

POINT 3 – Opération dictionnaires et atlas

Le conseil municipal décide l'acquisition de dictionnaires et d'atlas pour les élèves quittant l'école élémentaire.

POINT 4 – Plaquettes souvenir

Le conseil municipal décide la réalisation de plaquettes souvenir en verre, avec les armoiries de la ville.

POINT 5 – 40^{ème} anniversaire du Jumelage avec Grossrosseln

Le conseil municipal décide l'organisation des manifestations du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Grossrosseln.

POINT 6 – Achat d'instruments pour la musique municipale

Le conseil municipal décide l'acquisition de deux grosses caisses et des harnais, pour la musique municipale.

POINT 7 – Subventions OMSC

Le conseil municipal décide de verser diverses subventions à l'OMSC.

POINT 8 – Auditorium à l'école de Musique

Le conseil municipal décide l'aménagement d'un auditorium à l'école de Musique.

URBANISME

POINT 9 – Extension du réseau d'eau potable rue des Fleurs

Le conseil municipal décide l'extension du réseau d'eau potable dans la rue des Fleurs, plus particulièrement vers l'immeuble MATHION.

POINT 10 – Terrains rue Bel Air

Le conseil municipal décide de céder les terrains rue Bel Air à MM. Antoine et Nicolas DE SIMONE afin d'y réaliser leur projet.

POINT 11 – Enquête publique, zonage d'assainissement de la commune

Le conseil municipal décide de lancer une enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune et nomme M. WERNET en qualité de commissaire enquêteur.

AFFAIRES SCOLAIRES ET POLITIQUE DE LA VILLE

POINT 12 – Mesures de carte scolaire

Le conseil municipal décide de prendre une motion s'opposant aux mesures de carte scolaire annoncées par l'Inspection Académique, à savoir la suppression de deux classes maternelles.

POINT 13 – Crédits de fonctionnement 2006

Le conseil municipal décide de voter les crédits de fonctionnement 2006 pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

POINT 14 – Médecine scolaire – demande de matériel

Le conseil municipal décide l'acquisition de petit matériel pour le service de la médecine scolaire pour un montant de 150€.

POINT 15 – Mise en sécurité des écoles – réalisation de plans d'évacuation

Le conseil municipal décide l'acquisition de plans d'évacuation pour les écoles élémentaires en vue de leur mise en conformité.

POINT 16 – Subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

Le conseil municipal décide le versement de 450€ au Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

POINT 17 – Participation financière aux Centres Aérés

Le conseil municipal décide d'allouer une participation financière aux Centres Aérés à hauteur de 2,50€ par jour et par enfant.

POINT 18 – Vidéosurveillance – demande de subvention D.G.E.

En vue de la réalisation d'une vidéosurveillance, le conseil décide de demander une subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

POINT 19 – Emplois saisonniers

Le conseil municipal décide la création de 10 emplois saisonniers pour les services de la voirie et de 4 emplois saisonniers pour les services administratifs.

POINT 20 – Défense du régime local – motion

Le conseil municipal décide de prendre une motion relative à la défense du Régime Local.

POINT 21 – Désignation d'un correspondant Défense

Suite à la démission de Monsieur SCHÄFER Oscar, le conseil municipal décide de nommer M. JERNASZ Henri comme nouveau correspondant Défense.

FINANCES

POINT 22 – Compte administratif et compte de gestion 2005 de la commune

Le conseil municipal prend acte du compte administratif et compte de gestion 2005 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 358 639,22€ et un déficit d'investissement de 506 241,56€. Les restes à réaliser se chiffrent à 574 828 € en dépenses d'investissement et à 729 402€ en recettes d'investissement.

POINT 23 – Affectation de l'excédent 2005 de la commune

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2005 de la commune. Une somme de 358 639,22€ est virée à la section d'investissement.

POINT 24 – Compte administratif et compte de gestion 2005 de l'assainissement

Le conseil municipal prend acte du compte administratif et compte de gestion 2005 de l'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 51 185,31€ et un excédent d'investissement de 272 423,63€. Les restes à réaliser se montent à 565 923 € en dépenses d'investissement et 272 222€ en recettes d'investissement.

POINT 25 – Affectation de l'excédent 2005 de l'assainissement

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2005 de l'assainissement. Une somme de 1185,31€ est virée à la section d'investissement et une somme de 50 000 € en excédent reporté.

POINT 26 – Compte administratif et compte de gestion 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire

Le conseil municipal prend acte du compte administratif et compte de gestion 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire qui présente un excédent d'exploitation de 3738,53€ et un excédent d'investissement de 2148,26€. Les restes à réaliser se montent à 3615 € en dépenses d'investissement.

POINT 27 – Affectation de l'excédent 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent d'exploitation 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire. Une somme de 3000€ est virée à la section d'investissement et une somme de 738,53 € en excédent reporté.

POINT 28 – Budget primitif 2006 de la commune et fixation des taux des taxes

Le conseil municipal vote le budget primitif 2006 de la commune et fixe le taux des taxes.

POINT 29 – Budget primitif 2006 de l'assainissement et fixation de la taxe d'assainissement

Le conseil municipal vote le budget primitif 2006 de l'assainissement et à fixe le taux de la taxe d'assainissement.

POINT 30 – Budget primitif 2006 de la Régie Municipale de Service Funéraire

Le conseil municipal vote le budget primitif 2006 de la Régie Municipale de Service Funéraire.

POINT 31 – Emprunt

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 350 000€ (300 000€ pour le budget de la commune et 50 000€ pour le budget de l'assainissement).

POINT 32 – Ligne de trésorerie

Le conseil municipal décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de faciliter le paiement de diverses factures.

POINT 33 – Demandes de subvention

Le conseil municipal décide de verser diverses subventions.

POINT 34 – Acceptation de sommes

Le conseil municipal décide d'accepter le versement de diverses sommes.

POINT 35 – Ecritures comptables

Le conseil municipal décide diverses écritures comptables.

POINT 36 – Fixation de tarifs

Le conseil municipal décide de fixer divers tarifs, notamment pour l'espace La Concorde (location), et les différents droits de place. Par ailleurs, le conseil municipal fixe les frais de casse de matériel en cas de location du Foyer ou de la Concorde.

POINT 37 – Convention et règlement intérieur de l'espace la Concorde

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le règlement intérieur de l'Espace la Concorde.

POINT 38 – Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'acte de transfert de propriété de la M.R.M. au profit d'Hospitalor

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété de la Maison de Retraite Médicalisée au profit d'Hospitalor.

POINT 39 – Cession bail de la Chasse Communale

Le conseil municipal décide la cession du bail de la chasse communale à l'association N.E.L. (Nature Environnement Loisirs)

POINTS SUPPLEMENTAIRES

POINT 40 - Budget d'assainissement – contribution au budget de la commune

Le conseil municipal décide d'instituer à la charge du budget d'assainissement, une contribution aux charges du budget général.

POINT 41 – Commission – remplacement d'un membre

Le conseil municipal décide de nommer Mme KIEFFER Sophie en remplacement de Mme SCHAFFRATH Arlette, à la commission OMSC.

Petite-Rosselle, le 7 avril 2006

Le Directeur Général des Services

Le Maire :